

## PROCÈS DE PÉRIGUEUX CHRONIQUE QUOTIDIENNE

**Mardi 6 mars 2007**

### **Information aux agents**

La session du procès d'assise est ouverte par le Président à 9 heures 10 et débute par la désignation des 9 jurés par tirage au sort. La défense récusera cinq personnes dont trois femmes, le ministère public en récusera deux. Finalement 8 femmes et un homme, plus deux hommes, en qualité de suppléants constitueront le jury.

Viennent ensuite les constitutions de partie civile par les avocats :

- Lucie BUFFIERE, fille de Daniel (mineure);
- Renée BUFFIERE, Compagne de Daniel BUFFIERE;
- Le Frère de Daniel;
- La MSA ( même avocat);
- Gilles TREMOUILLE;
- Son fils JULIEN;
- les parents et belle-mère de Sylvie;
- et les organisations syndicales UD CFDT, SYNTEF CFDT, FO, UD CGT, UNSA.

La défense évoque l'exception d'irrecevabilité pour les UD CFDT et CGT, le SYNTEF CFDT, SYGMA FSU, SNUTEF, SUD affaire sociale, CFTC Agriculture, l'association L.611-10 invoquant l'inutilité de ces constitutions de partie civile. Même position de la défense pour l'association de défense et de promotion de l'inspection du travail dont la constitution de partie civile a été faite il y a 1 an sans avocat (ce qui est possible), l'ARSET (Association des DD et DRTEFP) sans avocat et sans statuts présentés.

La recevabilité des parties civiles sera tranchée vendredi.

Les dates et heures d'audition ont ensuite été notifiées aux témoins. Le juge expliquant alors la logique du passage devant la court des témoins. Quelques témoins manquaient à l'appel pour cause de santé.

A ce stade a été faite **lecture de l'ordonnance de renvoi**:

M. DUVIAU est appelé à comparaître pour homicide volontaire sur personnes dépositaires d'une mission de service public le 2 septembre 2004 à SAUSSIGNAC où l'accusé a blessé mortellement :

Sylvie TREMOUILLE qui décédait à 17 heures 15 ;  
Daniel BUFFIERE qui décédait à 19 heures 30 ;

au moyen d'un fusil Beretta calibre 12 avec des cartouches réservées au gros gibier.

Le jour du contrôle, 7 personnes sont occupées au ramassage de pruneaux. Un secoue l'arbre, quatre tiennent une bâche et deux ramassent. Trois de ces personnes sont recrutées par M. DUVIAU, quatre sont mises à disposition par 1 prestataire. L'accusé semblait de bonne humeur.

A 15 heures 30, Daniel BUFFIERE et Sylvie TREMOUILLE se présentent sur l'exploitation et procèdent à un relevé d'identité des personnes présentes. Cette opération prend 15 minutes. Le contrôle se fait dans le calme et la courtoisie. Daniel BUFFIERE et Sylvie TREMOUILLE rejoignent ensuite Claude DUVIAU qui répare une bâche avec un salarié à qui il dit : « Bof, ce sont des inspecteurs ». Une discussion s'engage entre les agents et l'employeur, le ton monte alors. M. DUVIAU indique qu'il faut voir le prestataire (concernant quatre des personnes présentes au travail) et déclare aussi : « je suis en liquidation, le jugement passe en septembre, c'est à cause de vous si je suis dans cette situation ». L'Employeur s'absente dans sa maison, Daniel BUFFIERE et Sylvie TREMOUILLE se dirigent alors vers la maison pour retrouver M. DUVIAU. Celui-ci sort alors avec son fusil et tire sur Daniel BUFFIERE qui a eu le temps de mettre en garde SYLVIE TREMOUILLE. Claude DUVIAU tire alors dans le dos de Sylvie TREMOUILLE. Claude DUVIAU se tire ensuite une balle dans le menton.

Les coups de feu ont été donnés sans sommation, les 2 victimes crieront à l'aide mais les salariés n'interviendront pas de peur qu'il y ait de nouveaux coups de feu.

Pour expliquer son geste, l'accusé indique que la discussion avec les agents portait sur la présence de salariés extérieurs recrutés via le prestataire, ce qu'il n'avait pas le droit de faire. Daniel BUFFIERE indique alors à Claude DUVIAU qu'il risque une comparution au tribunal. Il entre alors dans sa maison et « tout se brouille dans sa tête ». Il est alors animé par la haine et la vengeance : un tir à 60 cm pour Daniel BUFFIERE et à 3 mètres pour Sylvie TREMOUILLE. Claude DUVIAU expliquera l'origine de la liquidation de son exploitation par un lien avec des problèmes qu'il rencontrait avec son ancien associé du cabinet d'assurances.

Il ne connaissait pas les victimes mais Sylvie TREMOUILLE avait une ressemblance avec une autre agent de contrôle, Nadine MOREAU qui avait relevé Procès Verbal ayant valu à ce dernier de passer au tribunal correctionnel de BERGERAC.

L'accusé explique aussi qu'il était dépressif avec tendance suicidaire, qu'il avait commencé un traitement qu'il a dû arrêter car non compatible avec la nécessité qu'il avait de conduire des véhicules.

L'intervention des victimes avait lieu dans le cadre de la mission prioritaire de lutte contre le travail illégal constituée de trois équipes mixtes en Dordogne composées chacune d'un agent de l'ITEPSA et d'un agent de la Mutualité Sociale Agricole.

En 2002, Il y avait déjà eu un contrôle et le constat de la présence d'une équipe de personne mise à ma disposition de Claude DUVIAU par un prestataire dénommé SHERIF. Au sein de cet équipe se trouvait un étranger sans titre. Ces constats avaient valu des poursuites d'une part contre Claude DUVIAU qui fut condamné en juin 2003 à 600 € d'amende avec sursis, d'autre part contre le prestataire qui fut condamné à 1000 € d'amende.

Un même constat fut établi en 2003. Nouvelle condamnation du prestataire et relaxe de Claude DUVIAU en 2005.

Il convient de préciser que la MSA diffusait régulièrement une information sur le prêt de main d'œuvre illicite.

D'autres éléments montrent que Claude DUVIAU avait eu au moins deux situations de réelles violences à l'égard de personnes de son entourage professionnel.

### **L'ordonnance conclut à la reconnaissance d'homicide avec la qualification de meurtre aggravé.**

La court présente alors les deux victimes comme des personnes modérées avec des qualités humaines fortes.

La fin de la première demi-journée est consacrée à la présentation du CV de Claude DUVIAU : date de naissance en 1947. Une enfance précaire, absence de père. Il travaille entre 14 et 17 ans sur l'exploitation agricole de son beau-père. Il se marie en 1969 avec une percepneur des impôts. Deux enfants. Il rentre dans l'armée de l'air en 1965. Il y restera jusqu'en 1980. Il commence à travailler dans les assurances. Il devient propriétaire de son portefeuille en 1982. Il achète son exploitation agricole en 1999. Il perçoit une retraite militaire de 500 € par mois. Sa fille est chercheur à l'INRA. Son fils est agent immobilier, responsable de plusieurs agences.

L'accusé déclare ne pas avoir de difficulté dans son couple. " j'ai une mentalité de fonctionnaire, j'aurai du faire preuve de plus de souplesse."

La parole est ensuite donnée à **M. LHOSTE, Enquêteur social**, sur l'environnement de l'accusé. L'enquêteur précise avoir auditionné Claude DUVIAU le 23 février 2005 pendant une durée de 3 heures et avoir recueilli les témoignages de 36 autres personnes. Après avoir rappelé dans le détail, l'enfance et la carrière de l'accusé, l'enquêteur indique qu'il avait un associé au moment de l'acquisition du domaine agricole Mr LE DEVEDEC. Claude DUVIAU s'est aperçu des difficultés économiques de son exploitation et de la relation qu'entretenait son associé avec sa fille. En 2002, prenant sa retraite des assurances, il entreprend d'acquérir toutes les parts de son exploitation afin d'y travailler seul. Le contexte de la mévente du vin et de l'inadaptation de son exploitation expliqueraient les difficultés de l'accusé. S'ensuivent des descriptions très élogieuses de l'accusé avec de nombreux témoignages à décharge.

Il est indiqué que l'accusé avait fait une tentative de suicide en 2003. En outre, l'intéressé se plaignait du nombre important de contrôles dont il faisait l'objet par rapport à d'autres. L'enquêteur précise au cours de sa déposition que Claude DUVIAU connaissait très bien le maniement des armes. Certains témoins ont ajouté avoir entendu l'accusé leur faire part de son désir de mettre fin à ses jours.

**Les avocats des parties civiles** ont ensuite pris la parole et reproché à l'enquêteur de ne pas avoir auditionné les témoins à charge, ni mêmes les administrations auxquelles il était reproché le trop grand nombre de contrôles.

Mr LEVY, responsable de la cave coopérative viticole est interrogé et témoigne sur l'acharnement des contrôles.

A la demande du président, le témoin indique que « selon les bruits de couloir, il y aurait eu deux contrôles ». Selon ce même témoin, il ne pouvait y avoir de travail au noir car les règlements supérieurs à 750 € doivent se faire par chèque. Le témoin suivant, tenant un magasin d'armes, informe connaître l'accusé depuis 2002 et selon lui, Claude DUVIAU aurait été victime d'une vengeance.

Mr BARBIER DE LA SERRE, Inspecteur d'assurances est ensuite interrogé. Il indique avoir été témoin en 1997 de l'entrée violente dans son bureau de l'accusé qui bouscula alors M. Pascal ROGER, collègue de travail. L'accusé reconnaît les faits.

Un médecin indique ensuite avoir reçu l'accusé pour hypertension et un état dépressif.

**Prochaine chronique : mercredi 7 mars.**

## Revue de presse

### Liens vers vidéo

(accès limité dans le temps)

<http://jt.france2.fr/20h/>

<http://info.france2.fr/france/28791982-fr.php>

### Sud-Ouest 5 mars 2007

**COUR D'ASSISES.** Durant deux semaines, le Palais de Justice de Périgueux est au centre de deux affaires très médiatiques

## Procès-fleuves

Pauline Pierri

Ce matin s'ouvre à Périgueux le procès de Claude Duviau, poursuivi pour le meurtre de deux inspecteurs du travail en septembre 2004 à Saussignac (lire aussi en page 1-9). La cour d'assises s'est donnée une semaine pour examiner tous les aspects de cette affaire. Au près des familles des victimes, les collègues des victimes seront présents en nombre, qu'ils exercent leur activité en Dordogne ou ailleurs en France. La mort de Sylvie Trémouille et de Daniel Buffière, dans l'exercice de leurs fonctions, avait en effet eu un retentissement national.

Plus de quarante journalistes de la presse écrite, parlée et audiovisuelle suivront les débats. Le long du bâtiment, des places ont été prévues pour les cars régie de chaînes de télévision. Des mesures de restriction de circulation et de stationnement ont été prises pour permettre aux familles concernées, aux avocats, aux experts, aux témoins et aux jurés l'accès le plus facile possible au Palais de justice (lire en page Périgueux).

La Ville de Périgueux a également pris des dispositions dans la perspective d'une manifestation de soutien intersyndicale prévue demain après-midi sur l'Esplanade du Théâtre.

**Peu de places.** Tous, loin s'en faut, ne pourront pourtant pas suivre les débats de la cour d'assises. Les salles d'audience du Palais de justice de Périgueux sont hélas trop exiguës et vétustes. Des aménagements spécifiques ont été cependant réalisés pour faciliter le suivi du procès. Un écran géant retransmettra ainsi en direct, dans la salle du tribunal correctionnel, les débats qui se dérouleront dans la salle des assises située de l'autre côté du hall des pas perdus.

Néanmoins, bien que la justice soit rendue « publiquement au nom du peuple français », les citoyens ne disposeront en tout et pour tout que d'une quarantaine de places assises. Pour les atteindre, il faudra franchir un portique de sécurité spécialement installé à l'entrée du bâtiment.

Quant aux audiences correctionnelles, elles seront « délocalisées » au conseil de prud'hommes, cours Fénélon.

### Sud-Ouest 5 mars 2007

**PERIGUEUX.** Ouverture ce matin du procès de Claude Duviau. Le 2 septembre 2004, sur sa propriété de Saussignac, il avait tiré sur deux inspecteurs du travail

## Abattus à bout portant

Pauline Pierri

Le 2 septembre 2004, le ramassage des prunes sur la propriété agricole de Claude Duviau s'effectuait depuis une semaine avec sept ouvriers. Vers 15 h 30, Sylvie Trémouille, contrôleur à l'Inspection du travail, de l'emploi et de la prévention sociale agricole (Itepsa), et Daniel Buffière, contrôleur du travail de la Mutualité sociale agricole (MSA), se sont présentés dans les vergers où ils ont recueilli les identités des ouvriers. Puis ils ont rejoint Claude Duviau, qui réparait une bêche avec un conducteur d'équipe et un mécanicien agricole. L'agriculteur les a accueillis avec une certaine indifférence. La discussion a porté sur quatre saisonniers mis à disposition par une entreprise extérieure, pratiques réprouvées par

SYNTEF-CFDT – 8bis, rue Lecuirot – 75014 PARIS

Tél : 01 40 52 02 10 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mél : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

l'Inspection du travail. Claude Duviau a alors évoqué, d'un ton ferme selon les témoins, la prochaine liquidation judiciaire de son exploitation agricole, accusant les deux contrôleurs d'être à l'origine de cette situation.

**Sans un mot.** Puis il s'est brutalement dirigé vers le local abritant les saisonniers. Au bout d'un quart d'heure, les deux contrôleurs ont voulu l'y rejoindre. Au moment où Daniel Buffière atteignait la porte, le mécanicien agricole a vu le canon du fusil et aussitôt entendu le coup de feu. Daniel Buffière était à 60 cm du canon. Il a juste eu le temps de crier à sa collègue « attention ! » avant de s'effondrer. Sylvie Trémouille a fait demi-tour, en criant elle aussi. Claude Duviau est alors sorti du bâtiment et lui a tiré dans le dos, à 3 mètres. Il est rentré immédiatement et a dirigé le fusil vers sa tête pour un troisième coup de feu. Pas un mot, pas une menace, pas une sommation durant ces instants dramatiques. Sylvie Trémouille décédait une heure plus tard et Daniel Buffière dans la soirée.

« **Sentiment de haine** ». Claude Duviau, qui a survécu à sa tentative de suicide, a expliqué qu'il avait été « pétrifié » à l'idée de s'expliquer devant le tribunal correctionnel sur les quatre saisonniers recrutés auprès d'une entreprise extérieure. Il parle d'un « sentiment de haine et de vengeance » lorsqu'ils se sont approchés du local où il s'était réfugié.

Dépressif depuis qu'il savait qu'il devrait abandonner son exploitation agricole, il avait été pris d'un « coup de folie ». Une très forte ressemblance physique entre Sylvie Trémouille et une autre contrôleuse, à l'origine de sa première comparution devant le tribunal correctionnel de Bergerac en juin 2003, aurait été l'élément déclencheur. Décrit comme « gentil, calme et non violent », Claude Duviau ne soignait pas son état dépressif et celui-ci s'aggravait. Son impulsivité prenait le dessus à la moindre contrariété, tandis que les pensées suicidaires le poursuivaient.

Claude Duviau est aujourd'hui âgé de 60 ans. Il aurait vécu une enfance difficile, sans père, dans un milieu très pauvre. Il s'est engagé dans l'armée à 17 ans et y a fait une carrière administrative. Quinze ans après, il est revenu à la vie civile et a travaillé pour une compagnie d'assurances. Marié depuis plus de trente ans à une amie d'enfance, il a deux enfants trentenaires.

**Familles éprouvées.** Ses deux victimes avaient aussi des familles. Daniel Buffière, 48 ans, a laissé une épouse et un fils de 16 ans. Il était entré à la MSA à l'âge de 20 ans et était contrôleur depuis 1993. En 2002, il était devenu responsable du service contrôles.

Sylvie Trémouille avait 40 ans. Mariée, elle élevait un fils de 14 ans. Elle travaillait depuis plus de 20 ans à l'Inspection du travail. Affectée à l'accueil, elle avait souhaité passer le concours de contrôleur et avait été titularisée dans ce poste le 1er janvier 2003.

Tous deux étaient très appréciés de leurs collègues. Daniel Buffière est décrit comme « intègre, compétent et sérieux ». Sylvie Trémouille suscite des qualificatifs tout à fait élogieux : « Heureuse et épanouie, dotée d'un vrai sens des relations humaines, calme, modérée. »

Le procès est prévu sur une semaine entière, jusqu'à vendredi soir. Claude Duviau, détenu depuis le 6 septembre 2004, a pour avocat Me Visson, du barreau de Bergerac. Les familles des victimes sont parties civiles. Plusieurs associations et syndicats interviendront durant le procès en mémoire des deux contrôleurs.

## [Libération du 5 mars 2007](#)

### [Société](#)

procès du meurtre des inspecteurs du travail Claude Duviau, les deux profils d'une gueule cassée  
Première audience, hier, consacrée à la personnalité de l'accusé. Par Muriel GREMILLET QUOTIDIEN :  
mardi 6 mars 2007 Périgueux envoyée spéciale

Mais qui est donc Claude Duviau ? L'agriculteur est jugé depuis hier devant les assises de la Dordogne pour le meurtre de deux inspecteurs du travail en 2004. Sylvie Trémouille et Daniel Buffière étaient venus contrôler des saisonniers qui travaillaient au ramassage des prunes, et avaient été abattus au fusil de chasse par l'agriculteur, qui avait ensuite retourné l'arme contre lui ( *Libération* d'hier). **Père de famille.** Au terme de la première journée d'audience, il est difficile de savoir qui est l'accusé : le brave père de famille, « *serviable, gentil, disponible. Mais poussé à bout par sa situation économique, lourdement dépressif. Qui avait planifié son suicide pour mettre à l'abri sa famille de la faillite et des dettes* ». Et dont « *le passage à l'acte aurait été accéléré avec la visite des inspecteurs du travail* », comme l'a expliqué son avocat au regard bleu glaçant, Me Eric Visseron. Ou bien un meurtrier conscient de ses actes ? Comme pour brouiller un peu plus les pistes, l'accusé, hier, est arrivé le matin vêtu d'un pull anthracite et d'une chemise noire. Façon ancien militaire, ce qu'il est. Avant de revenir l'après-midi, habillé pull vert bouteille sur une chemise à carreau. Très agriculteur, les manches remontées au milieu des avant-bras, comme

on le fait à la campagne. Deux Claude Duviau, avec sa gueule cassée à cause du suicide raté, son visage sans menton, asymétrique. Toute la journée, ces Duviau successifs ont été dévoilés par l'interrogatoire du président, Jean-Alain Nollen, puis par celui de l'enquêteur de personnalité, François Lhoste. Celui-ci a dépeint un homme «*affable, serviable, un garçon adorable*». Un portrait qui a fait réagir sur les bancs des parties civiles, où une autre image dominait, celle d'un accusé capable de tuer deux personnes de sang-froid, l'une à 60 centimètres de distance. Et l'autre en lui tirant dans le dos alors qu'elle tente de s'enfuir. Mais Claude Duviau est un bon père pour ses deux enfants, lui qui n'a pas connu le sien. Duviau, cet ex-agent administratif dans l'armée de l'air pendant quinze ans, bien noté par ses supérieurs. Après une reconversion professionnelle, il travaille dans les assurances, et là aussi il est apprécié. «*Disponible pour parler des problèmes personnels*», aimé de ses secrétaires. A l'écoute de ses clients, qui ont fourni de nombreux témoignages à l'enquêteur de personnalité. **Jeune âge.** Mais tout semble basculer en 2003, quand l'accusé plonge dans l'agriculture. Comme un retour aux racines familiales, pour lui qui n'avait pas eu d'autre choix à 17 ans que de s'engager dans l'armée, en voyant qu'il ne pouvait pas reprendre la ferme du nouveau compagnon de sa mère, avec lequel il travaillait depuis son jeune âge. En 1999, il investit de l'argent dans l'achat de vignes et de vergers de pommes et de prunes avec un associé. Un métier difficile, surtout quand il se sépare de son associé, qui a eu une histoire avec sa fille, de 25 ans sa cadette. **Psychiatres.** Claude Duviau connaît alors des difficultés. «*Mais il pensait qu'en travaillant on y arrive toujours*», a expliqué un de ses amis chasseurs devant la cour. L'agriculteur s'enfonce dans la dépression. «*Il a essayé de prendre rendez-vous avec des psychiatres*, dit son avocat, Me Visseron. *Mais à la campagne, il faut attendre trois mois pour avoir un rendez-vous.*» Sa femme, inquiète, le voit sombrer. Sa femme, «*l'amour de [sa] vie*, dit Duviau. *On s'aime, c'est tout, point*». A cet instant, Gilles Trémouille, le mari de Sylvie Trémouille, l'inspectrice tuée, lève les yeux au ciel. Se mord les lèvres. Toute la journée les avocats des parties civiles sont intervenus pour rappeler que Claude Duviau a fait deux victimes, des compagnons endeuillés et des orphelins.

## Sud-Ouest 2 mars 2007

### PROCÈS DU DRAME DE SAUSSIGNAC.

Six organisations unissent leurs forces pour défendre l'Inspection du travail

### Tribune syndicale : Jérôme GLAIZE

Même s'ils se défendent de vouloir interférer dans le procès de Claude Duviau, qui se déroule toute la semaine prochaine devant les Assises de Périgueux, les syndicats sont bien décidés à saisir l'occasion de la forte couverture médiatique attendue pour se faire entendre. Hier matin, lors d'une conférence de presse organisée à la Bourse du travail de Périgueux, ils ont détaillé les actions qu'ils comptaient mener à partir de lundi. En dehors du procès lui-même, où plusieurs syndicats veulent se constituer parties civiles (lire ci-contre), les organisations réunies au sein d'une intersyndicale (1) appellent ainsi à un grand rassemblement mardi, à partir de 14 h 30, sur l'esplanade du Théâtre de Périgueux.

« Nous n'avons pas voulu occuper la scène des marches du Palais de justice pour bien montrer sur nous souhaitons avant tout laisser les juges faire leur travail », assure Jacky Varailon, de la CGT. « Nous voulons que ce rassemblement se fasse dans le respect des familles des victimes », ajoute Yves Éveno, au nom de la CFDT. « C'est pour cela qu'il n'y aura qu'une seule banderole portant le slogan La loi, pas la violence, le droit, pas la jungle », détaille-t-il.

Appel à la grève. Pour bien expliquer le rôle et les missions de l'Inspection du travail, un débat public doit être organisé dans la soirée de mardi à la Bourse du travail de Périgueux, rue Bodin. Plusieurs organisations syndicales (CGT, FSU, Unsa et FO) ont par ailleurs lancé un appel national à la grève dans les Inspections du travail le même jour. « Il y a un vrai problème de moyens, résume Jean-Luc Marchive, de la FSU. Même si un plan prévoit la création d'ici 2010 de 700 postes d'inspecteurs, de contrôleurs et d'experts, le nombre d'entreprises contrôlées et sanctionnées reste très faible. »

Organisée en trois branches (transports, agriculture et régime général), l'Inspection du travail compte 1 240 agents de contrôle en France. Ils sont une douzaine en Dordogne, auxquels s'ajoutent quatre agents de la Mutualité sociale agricole et huit de l'Urssaf.

(1) CGT, CFDT, FO, CGC, FSU et Unsa.

## **Partie civiles**

Préjudice ? Les syndicats ne situent évidemment pas leur préjudice moral sur le même plan que celui des familles de Sylvie Trémouille et Daniel Buffière, les deux contrôleurs du travail tués lors d'une visite dans une exploitation agricole de Saussignac, le 2 septembre 2004. Cela ne les empêche pas, en tant qu'organisations représentatives de ces salariés, de vouloir se constituer parties civiles lors de l'ouverture du procès à Périgueux, lundi matin. Reste à savoir si le tribunal jugera ces demandes recevables. La défense de Claude Duviou ne manquera pas, en effet, de contester leur statut de victimes et la réalité de leur préjudice. Lors de la conférence de presse organisée hier par l'intersyndicale, l'un des représentants reconnaissait que l'issue de ce débat juridique était « incertaine ». « En tant que représentants du personnel, faisait-il cependant valoir, la protection et la sécurité des salariés font partie de nos attributions normales. »

## **Périgueux.**

**Les inspecteurs du travail de toute la France sont appelés à se rendre à Périgueux aujourd'hui pour le procès du meurtrier présumé de deux de leurs collègues en 2004. Une intersyndicale composée de la CFDT, de la CGT, de FO, de SUD, de l'UNSA et de la FSU s'est même constituée partie civile afin de prendre part aux débats devant la cour d'assises. Les mêmes appellent à un rassemblement symbolique, « dans le calme et la dignité », mardi prochain à 14 heures sur l'esplanade du Théâtre, à quelques centaines de mètres du palais de justice. Seul le ministère de l'Agriculture a accédé à la demande de l'intersyndicale de fermer ses services d'inspection le 5 mars. Les inspecteurs du travail en France se répartissent entre les ministères du Travail, de l'Agriculture et des Transports.**

*Une revue de presse est aussi disponible sur [mintranet](http://mintranet).*